

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 834/PCG déclarant un député démissionnaire d'office.

n° 834/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
27 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

VISAS

Le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 en son article 7 (alinéas 3 et 4) relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'Assemblée Territoriale

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu le jugement du tribunal correctionnel en date du 14 décembre 1967

Vu le vote de la Chambre des Députés en sa séance du 24 mai, reprise le 25 mai 1968,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- M. Moussa Ahmed Idriss, membre de la Chambre des Députés. est déclaré démissionnaire d'office de son mandat. Art. 2.
- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

ALI AREF BOURHAN.